



Titre de sejour apres divorce

Par **samiamia**, le **29/03/2010** à **14:54**

Bonjour, mon amie a un soucis aujourd'hui. elle s'est marié il y a 6 ans avec un marocain qui vit en france, je ne sais pas s'il a la nationalité française ou pas. Après le mariage elle a fait ses démarches pour la carte de séjour, et ensuite lui il a disparu, il est parti au beld et il est revenu il y a quelques mois. les papiers de mon ami n'étaient plus bon alors ils ont pris rendez vous a la préfecture pour les refaires. elle elle a reçu un papier du consulat qui disait qu'il était marié et qu'il pouvait pas ramener sa femme et sa fille parce qu'il était déjà marié en france. après ça il est parti de la maison et quand ils ont été au rendez vous a la prefecture il est venu avec l'avocat et il a dit qu'il allaient divorcer, qu'il faisait les démarches. mon amie veut savoir comment faire pour être sûr d'avoir son titre. elle travaille. pour l'instant a la prefecture ils ont donné un titre provisoire de 3 mois je crois.

merci beaucoup

samia